



fête de
la Science ^{fr}

FETE DE LA SCIENCE

Du 5 au 13 octobre 2019

RECOMMANDATIONS

1/ Présentation du projet

Le Comité de Pilotage régional, chargé de valider les projets de La Fête de la Science et de leur attribuer une aide financière, attache une attention toute particulière au caractère scientifique et à la qualité de présentation au public de chaque projet ainsi **qu'au respect de la règle de la gratuité d'accès aux différentes manifestations.**

Il importe donc que chaque fiche projet soit remplie de façon très rigoureuse (titre du projet, lieu, date et horaires ; nom et coordonnées de l'organisateur) et accompagnée obligatoirement d'un budget prévisionnel. Par ailleurs, un descriptif devra préciser le contenu du projet, la manière dont il sera présenté au public, sachant que les aspects scientifiques, interactifs et ludiques (objectifs assignés à La Fête de la Science) seront privilégiés : des présentations simples et vivantes (pour les expositions et les posters, des textes courts et accessibles au grand public) faisant appel, dans la mesure du possible, à des démonstrations ou à des expérimentations en direct.

Un chercheur devra accompagner votre projet (conférence, conseils pour une exposition, animation d'un atelier...). À cet effet, n'hésitez pas à contacter la coordination en Bourgogne.

2/ Présentation du budget et du bilan

La présentation du budget qui vous est demandée correspond aux contraintes de réalisation du bilan pour les financeurs et la valorisation de votre intervention et de vos partenaires. Il est impératif de remplir correctement ce budget prévisionnel ; en l'absence d'information correcte, le dossier ne pourra être présenté au comité de labellisation. Par ailleurs, **il sera indispensable de respecter la date de transmission du mémoire financier accompagné des factures qui devront être parvenus à la coordination en Bourgogne pour le lundi 4 novembre 2019 dernier délai.** En l'absence de ces documents à la date précitée, nous ne pourrions prendre en compte vos dépenses et donc nous ne pourrions pas les payer : il convient de prendre les dispositions pour que les factures soient en votre possession la semaine qui suit la Fête de la Science.

3/ Communication

Il est très important que les lieux où se déroulent les manifestations de la Fête de la Science soient facilement identifiables par le public. Le matériel de communication est prévu, nous vous informerons de leur contenu ultérieurement.

De même, les communiqués de presse et les annonces sur les radios locales doivent indiquer clairement et sans ambiguïté que votre manifestation se déroule dans le cadre de la Fête de la Science.

4/ Évaluation

Afin de mettre en forme une revue de presse régionale et de constituer un bilan chiffré de la fréquentation de La Fête de la Science en Bourgogne, il est demandé à chaque organisme responsable d'un projet de communiquer, le plus rapidement possible (au plus tard le 4 novembre), au coordonnateur régional, le nombre de visiteurs ainsi que les articles de presse ayant annoncé et rendu compte de la manifestation. **Pour réaliser le bilan financier les copies des factures devront être transmises pour le lundi 4 novembre 2019 au plus tard au Pavillon des Sciences CCSTI BFC.**